Numéro de CN : CF-2026-58

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2026-58

Date d'entrée en vigueur :

23 novembre 2026

ATA :

34

Certificat de type :

A-276

Sujet :

Système de navigation – Système de gestion de vol (FMS), système de référence par inertie (IRS) et centrale d'attitude et de cap (AHRS) – Tables de déclinaisons magnétiques désuètes

Applicabilité :

Les avions de MHI RJ Aviation ULC modèles CL-600-2B19, CL-600-2C10, CL-600-2C11, CL-600-2D15, CL-600-2D24 et CL-600-2E25 portant tous les numéros de série.

Conformité :

Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Des tables de déclinaisons magnétiques désuètes à l'intérieur des systèmes de navigation peuvent affecter leurs performances et entraîner l'affichage de références de cap magnétique trompeuses sur les écrans de vol principaux et les écrans multifonctions, positionnant l'avion à l'extérieur de l'aire de protection contre les obstacles et le relief qu'offrent les procédures de vol aux instruments et les plans de routes de vol. Certains Regional Jets d'MHIRJ sont munis d'unités de navigation dont les tables de déclinaisons magnétiques sont désuètes, ce qui peut causer des inexactitudes considérables de calcul du cap, de la trajectoire et des relèvements.

Suite à la publication du modèle magnétique mondial WMM2025 par la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), MHIRJ a constaté une augmentation dans les régions où des limites opérationnelles doivent être appliquées à la flotte. MHIRJ a réévalué les zones visées, définies par les mises à jour des tables et cartes WMM2025 MagVar, et a par la suite révisé les procédures du manuel de vol de l'avion (AFM) visées.
Les unités de remplacement en ligne (LRU) qui intègrent la conversion des directions de cap et de trajectoire du nord vrai au nord magnétique sont les suivantes :

- IRS modèle LTN-101 de Northrop Grumman
- AHRS modèle AHC-4000 de Rockwell Collins, mais mis au point par Litef
- FMS modèle FMC-4200 de Rockwell Collins

La présente CN exige que l'avion soit exploité conformément aux procédures révisées de l'AFM afin d'atténuer les situations dangereuses indiquées ci-dessus.

Mesures correctives :

1. Dans les 60 jours à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, mettre à jour l'AFM applicable approuvé par Transports Canada (TC) en incorporant la révision du chapitre 02 – Limites – Limites du système de navigation et du chapitre 7 – Supplément 21 – Capacités opérationnelles, conformément au tableau ci-dessous :

Modèle d'avion	N° de l'AFM	Révision de l'AFM
CL-600-2B19	CSP A-012	Révision 77AO de l'AFM, en date du 20 avril 2026, ou toute révision ultérieure de cette procédure approuvée par TC.
CL-600-2C10 et CL-600-2C11	CSP B-012	Révision 36I de l'AFM, en date du 23 mars 2026, ou toute révision ultérieure de cette procédure approuvée par TC.
CL-600-2D15 et CL-600-2D24	CSP C-012	Révision 30S de l'AFM, en date du 2 mars 2026, ou toute révision ultérieure de cette procédure approuvée par TC.
CL-600-2E25	CSP D-012	Révision 29I de l'AFM, en date du 16 février 2026, ou toute révision ultérieure de cette procédure approuvée par TC.

2. À la suite de l'incorporation des révisions susmentionnées de l'AFM, informer tous les équipages de conduite des modifications effectuées en vertu de ces révisions et exploiter l'aéronef en conséquence.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

La cheffe, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Jenny Young

Émise le 9 novembre 2026

Contact :

Philip Lynch, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639 ou courrier électronique TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.